

# CLS



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ • CCOV

Octobre 2018

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN 2019 – 2023

Entre

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST  
L'ASSOCIATION VOSGIENNE DES RESEAUX DE SANTE  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES  
LE CONSEIL REGIONAL GRAND EST  
LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES VOSGES  
LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU  
TRAVAIL NORD EST  
LE CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN  
LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE LORRAINE  
LA PREFECTURE DES VOSGES  
LA VILLE DE NEUFCHATEAU





## Préambule

Dans un contexte de désertification médicale, les élus sont sollicités de toute part, par les concitoyens qui ne parviennent pas à satisfaire leur besoin de santé, par les corporations médicales qui s'inquiètent de l'accessibilité géographique aux soins, par les institutions telles que l'agence régionale de santé, la Région Grand Est ou le Conseil Départemental pour la déclinaison de leurs politiques.

La CCOV, au vu de ses moyens, ne peut, seule, enrayer la désertification médicale de son territoire et répondre aux besoins de santé de sa population, notamment des personnes les plus fragilisées. La santé publique reste l'affaire de tous et surtout celle de partenariats constructifs avec les structures médico-sociales en place sur le territoire, les institutions et les professionnels de santé.

La santé fait donc l'objet d'une attention de longue date sur le territoire de l'Ouest Vosgien. En 2014, la Ville de Neufchâteau par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale a répondu à l'appel à projet « Les territoires ruraux s'engagent en santé » lancé par l'ARS et la Région Grand Est. Pour initier une véritable démarche territoriale, l'étude a été élargie au bassin de vie de Neufchâteau/Châtenois, qui aujourd'hui forme le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. Dans le cadre de cette démarche, les acteurs ont souhaité disposer d'éléments de diagnostic complémentaires en préalable au développement d'un programme d'actions en santé (CLS). L'objectif est de fournir des éléments de diagnostic permettant une meilleure connaissance socio-sanitaire du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien afin d'identifier des enjeux pour le territoire en matière de santé.

A la suite de la présentation du diagnostic de santé du territoire, la CCOV s'est engagée dans un Contrat Local de Santé.

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation entre l'Agence régionale de santé et les collectivités territoriales : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » Art. L. 1434-17 du Code de santé publique. Outil innovant de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, il a été introduit par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la Loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016.

Le CLS vise à améliorer l'état de santé des publics fragiles et à risque de la population d'un territoire de proximité et à proposer des parcours de santé cohérents et adaptés.

Le CLS permet de territorialiser la politique de santé du Projet Régional de Santé des Agences Régionales de Santé (ARS) dans le cadre d'un projet de territoire concerté, avec des objectifs partagés et des moyens mutualisés pour répondre aux enjeux et aux besoins de santé identifiés en lien avec les acteurs de terrain et avec la population.

La présente démarche est fondée sur une définition globale et positive de la santé dans le sens de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'ensemble des déterminants de la santé individuels, comportementaux et environnementaux seront donc pris en compte avec une approche intersectorielle de la santé.

Le CLS garantit la pérennité d'une démarche locale de santé au service d'une réponse plus adaptée aux besoins de santé. La démarche participative d'élaboration du CLS suscite une plus grande appropriation et adhésion des acteurs aux objectifs et actions à mettre en œuvre.

Ce contrat de territoire se veut le fruit d'une collaboration de tous les acteurs de la santé du territoire (partenaires sociaux et association d'accès aux droits, caisses de retraite, assurance maladie, représentants des professionnels de santé, Conseil Départemental, Conseil Régional, agence de santé et le CHOV). A ce titre, les partenaires sont pleinement associés à des groupes de travail dans le but de faire émerger un programme d'actions sur les années à venir.

Un diagnostic de territoire a permis au comité de pilotage d'identifier 3 axes de travail déclinés en objectifs spécifiques :

***AXE 1 AMELIORER L'OFFRE DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE***

- ✚ Objectif 1.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des personnes âgées
- ✚ Objectif 1.2 : Renforcer l'accessibilité de l'offre à destination des personnes âgées
- ✚ Objectif 1.3 : Améliorer les attitudes et aptitudes des personnes en perte d'autonomie visant le maintien à domicile
- ✚ Objectif 1.4 : Améliorer le soutien aux aidants

***AXE 2 AMELIORER L'ACCES AUX DROITS DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS***

- ✚ Objectif 2.1 : Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels sur les démarches d'accès aux droits communs de santé
- ✚ Objectif 2.2 : Améliorer la lisibilité des aides existantes
- ✚ Objectif 2.3 : Renforcer les points d'accès aux droits et à l'information

***AXE 3 AMELIORER L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE***

- ✚ Objectif 3.1 : Améliorer l'accessibilité aux soins
- ✚ Objectif 3.2 : Renforcer la collaboration communauté de communes, commune et hôpital
- ✚ Objectif 3.3 : Améliorer la coordination entre professionnels

## Partie 1 Le contexte du contrat

### Les prémices d'une politique santé sur le territoire de la CC de l'Ouest Vosgien

Plusieurs actions ont été mises en place sur le territoire par différents acteurs suite à une prise de conscience partagée des problèmes d'accès aux soins de la population :

➤ Par les élus du territoire :

- Le portage immobilier de maisons de santé labellisées ou non (Châtenois, Coussey, Liffol le Grand). Ces solutions immobilières accompagnées de projets de soins bien définis et co-élaborés par les acteurs de la santé peuvent attirer des professionnels libéraux dont l'isolement de la profession rebute ;
- L'accompagnement/suivi des professionnels en recherche d'installation sur le territoire ou qui portent des projets d'exercice coordonné (premier contact, visite, mise en relation, facilités administratives et juridiques) : kiné, médecins, ... ; projets de soins, communautés professionnelles territoriales de santé ;
- L'appui de tous les acteurs locaux en difficulté pour défendre les intérêts de nos populations auprès de l'Agence Régionale de Santé, de la Préfecture ou d'autres institutions pour venir en appui des communes qui présentent des situations sanitaires compliquées (défendre la reconnaissance d'un zonage déficitaire sur le territoire pour permettre de bénéficier d'aides à l'installation) ;
- La participation active au PLAN SANTE VOSGES porté par le Conseil Départemental : la CCOV souhaite porter 2 actions : itinérance des MSAP pour permettre l'accès aux droits de la population (démarches numériques obligatoires) et le développement d'un espace de travail partagé ;
- La volonté d'un partenariat fort avec le CHOV pour encourager la venue de professionnels de santé (promotion du territoire auprès des internes et stagiaires accueillis au CHOV, travail commun avec la Faculté de Médecine, favoriser les rencontres avec la médecine de ville ...)
- L'engagement fort dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé sur la CCOV qui a pour intérêt de mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé pour construire une politique d'actions cohérentes et coordonnées qui répond aux besoins de la population.

➤ Par les acteurs en santé du territoire :

- Les prémices d'un travail partenarial ville/hôpital : première rencontre des professionnels de santé organisée par le CHOV sur la commune de Châtenois ; il y a volonté de reconduire annuellement ces rencontres pour garder le lien hôpital/médecine de ville ;
- La réflexion autour de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé, avec un projet un projet sur les maisons de santé de Châtenois, Vicherey, la maison médicale de Gironcourt et l'EHPAD de Dommartin-Sur-Vraie ;

- La participation aux groupes de travail dans le cadre du CLS (exemples : EHPAD présents et actifs au sein du groupe de travail télémédecine ; MDA partenaire de plusieurs actions en direction des personnes en perte d'autonomie) ;
- Le développement d'une PTA (Plateforme Territoriale d'Appui) sur le territoire de l'Ouest Vosgien, portée par l'Association Vosgienne des Réseaux de Santé et le CD88 pour mettre en place des fonctions d'appui pour la coordination des parcours de santé complexes et apporter une réponse aux professionnels, et en particulier aux médecins traitants, dans la prise en charge des situations complexes.

### La politique de l'ARS Grand Est

Institué par la loi dite HPST de 2009, le contrat local de Santé (CLS) fait l'objet d'une disposition d'ordre général dans le cadre de la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et est repris dans le Code de santé publique (Article L. 1434-10 IV et article L. 1434-2).

Il constitue un des outils privilégiés par l'ARS Grand Est pour la mise en œuvre du projet régional de santé 2018-2028, en transversalité de l'ensemble des champs inhérents à la santé et au médico-social :



Et plus particulièrement, **les 10 projets « Parcours »**:

1. Parcours « Personnes âgées »
2. Parcours « Personnes en situation de handicap »
3. Parcours « Santé des enfants et des adolescents »
4. Parcours « Personnes en situation sociale fragile »
5. Parcours « Santé mentale »
6. Parcours « Maladies chroniques »
7. Parcours « Patients atteints de cancer »
8. Parcours « Maladies neurovasculaires / AVC »
9. Parcours « Maladie neurodégénératives »
10. Parcours « Maladie rares et génétiques »

Ainsi que **les 7 projets prioritaires « Transformation de l'organisation de l'offre de santé »** de l'ARS Grand Est :

1. Prévention / Promotion de la santé et lutte contre les addictions (tabagisme, activité physique adaptée, vaccination, et santé environnement)
2. Soins de proximité (y compris « biologie médicale » et « soins palliatifs / fin de vie »)
3. Virage ambulatoire et soins spécialisés (chirurgie, médecine, HAD, SSR, imagerie, soins critiques et périnatalité)
4. Ressources humaines en santé
5. Innovation et e-santé
6. Dispositif ORSAN (Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles)
7. Coopération transfrontalière

Introduite pour faire face à l'augmentation des maladies chroniques et répondre d'une manière plus pertinente à l'évolution des besoins de la population, la notion de parcours de santé vise la mise en place d'approches de santé plus globales et cohérentes articulant prévention, prise en charge sanitaire, médico-sociale et accompagnement social.

Le CLS permet de mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs d'un territoire dans le but de créer des synergies et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Il nécessite un engagement fort de l'ensemble des acteurs supposant ainsi une réelle articulation avec les différents dispositifs publics opérant, en parallèle, sur les territoires.

L'Agence Régionale de Santé se fixe comme objectif de couvrir la totalité du territoire de la région Grand Est de contrats locaux de santé d'ici 2020. Cette ambition participe au déploiement du plan « Ma Santé 2022 » dont l'objectif principal est le décloisonnement, qui correspond à l'esprit partenarial, transversal et de co-construction des Contrats Locaux de Santé.

Les 3 engagements du plan sont :

- Favoriser la qualité et replacer le patient au cœur du soin
- Créer un collectif de soins au service des patients
- Adapter les métiers et les formations aux enjeux de la santé de demain

Autour de 5 chantiers prioritaires :

- Qualité des soins et pertinence des actes
- Organisation territoriale
- Modes de financement et de régulation
- Ressources humaines et formation
- Numérique

### **La politique de la Région Grand Est**

L'action de la Région Grand Est en matière de santé consiste à lutter contre les disparités territoriales et les inégalités d'accès à la santé et aux soins, de façon à proposer une offre de santé de qualité pour tous et à contribuer à redynamiser certains territoires fragiles.

En apportant son soutien aux acteurs qui souhaitent développer des actions territoriales de prévention et d'éducation pour la Santé, la Région Grand Est, en concertation avec ses partenaires institutionnels et les acteurs associatifs, souhaite assurer à tous les habitants du territoire un accès à la santé et aux soins de proximité et de qualité.

Il y a un fort enjeu à encourager la mise en synergie des professionnels, des dispositifs et des services de santé, autour de la prévention, des soins et des systèmes d'information en santé. Cette mise en synergie doit être au cœur de véritables projets de territoires, avec des moyens adaptés.

La politique régionale de santé a pour objectif de favoriser la présence de professionnels de santé sur tout le territoire régional. Cela se manifeste par le soutien à la construction de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), par des aides incitatives en faveur des internes en médecine générale, par le soutien aux projets de télésanté/télémedecine, et par le soutien des dynamiques territoriales favorables à la santé, comme les Contrats Locaux de Santé.

La Région Grand Est est partenaire des CLS depuis 2013 sur le territoire Lorrain.

### **La politique du Conseil Départemental des Vosges**

Un des principaux objectifs pour le Conseil Départemental des Vosges est d'accompagner la population au quotidien, en lui facilitant l'accès à des services (professionnel, santé, loisirs...). Ainsi, lors de différentes réunions publiques organisées territorialement sur ce sujet de l'accessibilité, la population vosgienne s'est massivement exprimée pour indiquer aux élus du département que le domaine de la santé était une de ses priorités majeures.

Conscient des enjeux actuels et futurs sur cette problématique de l'accès et de l'offre de soins, le Conseil Départemental des Vosges s'est doté, dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux publics (SDAAP), d'un Plan Santé Vosges (PSV).

Ce Plan Santé a été réalisé en complète concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie et les représentants des professionnels de santé.

L'objectif essentiel de ce plan est de soutenir et de développer une offre de soins la plus pertinente possible en plaçant les professionnels au cœur du dispositif, en créant un réseau départemental des acteurs de la santé et en accompagnant les changements.

Cette dynamique s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- L'attractivité des professionnels de santé
- L'organisation de l'offre dans les territoires
- Vieillesse et santé pour réussir son vieillissement en bonne santé
- La télémédecine et les pratiques émergentes en tant que thématiques alternatives et complémentaires

Le CLS de la CCOV, instrument de consolidation du partenariat local sur les différentes questions et notamment de santé, répond complètement aux orientations du Conseil Départemental déclinées dans sa politique volontariste d'accès aux soins. Il vise à améliorer le bien-être et la qualité de vie. Il permettra de créer des synergies sur des priorités partagées, de mobiliser et de coordonner les acteurs du territoire pour lutter, de manière plus efficace, contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Au regard des éléments démographiques, socio-économiques et des indicateurs en santé de ce territoire, il est essentiel de mettre en œuvre, grâce à un partenariat renforcé, des actions concrètes et pragmatiques répondant aux besoins de la population.

Pour le Conseil Départemental, ce CLS, par les actions qu'il va engager, est un vecteur important de sa politique affichée dans le domaine de la santé, tout autant auprès des habitants du CCOV, des professionnels que des élus.

### **La politique du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien**

Le CHOV est inscrit sur le territoire de l'Ouest Vosgien et propose une offre de soins pour l'arrondissement de Neufchâteau.

Le CHOV a pour vocation de satisfaire aux besoins de santé de la population et de répondre aux spécificités des publics les plus fragiles. Il entend travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire, professionnels de santé, acteurs du secteur médico-social et social.

Son action se décline en terme de prévention, de soins et d'accompagnement auprès de l'ensemble des publics à tous les âges de la vie.

A cet effet, l'établissement vise en pratique à :

- ✚ Travailler sur la qualité du parcours patient ;
- ✚ Renforcer l'ancrage territorial du CHOV :
  - Réalisation de support de communication afin de faire connaître les activités et les professionnels de santé
  - Développer des consultations avancées sur le territoire de l'Ouest Vosgien, dans les MSP notamment pour favoriser la proximité et les liens avec les patients et les professionnels de santé.
- ✚ Contribuer et participer au développement et au fonctionnement de CPTS (Communautés professionnelles territoriales de Santé) afin de faire émerger un projet de santé territorialisé ainsi qu'au fonctionnement des plateformes territoriale d'Appui (PTA) ;
- ✚ Développer une activité de télémédecine en lien avec les EHPAD du territoire ;
- ✚ Organiser un Bed Management de territoire sur les lits SSR et places en EHPAD ;

Le CHOV s'engage à améliorer l'échange d'informations entre professionnels de santé notamment à l'entrée et à la sortie d'une hospitalisation par le biais de la lettre de liaison Ville / Hôpital et l'alimentation du DMP.

### L'articulation du CLS avec les politiques publiques des partenaires

#### **La Préfecture des Vosges :**

Le Droit à la santé est un droit fondamental renvoyant au Préambule de la Constitution. Il ne peut être garanti qu'au travers d'une action commune de l'ensemble des partenaires, dans laquelle l'État est partie prenante. La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, en associant les acteurs locaux aux décisions relatives aux questions de santé, pose le principe que la santé de nos concitoyens est l'affaire de tous : usagers, associations, collectivités territoriales, autorité de régulation, acteurs et professionnels de santé et services de l'État. Le contrat local de santé est une réelle avancée qui s'inscrit dans ce cadre. En déterminant des axes qui tiennent compte des spécificités locales telles que le vieillissement de la population, les disparités territoriales et l'inégalité d'accès à la santé et aux soins, il offre une articulation efficace entre le projet régional de santé et les démarches locales de santé existantes.

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie** peut contribuer au Contrat Local de Santé à travers ses dispositifs d'accès aux droits et aux soins.

Elle veillera à déployer sur le territoire tous les mécanismes d'aides à l'installation et à l'exercice regroupé prévus par la convention des professionnels de santé.

## La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail Nord Est (CARSAT NE)

La CARSAT Nord-Est a pour mission la déclinaison locale des politiques de Santé Publique et de Prévention s'inscrivant dans les orientations des Contrats d'Objectifs et de Gestion signés entre les Caisses Nationales d'Assurance Maladie, d'Assurance Vieillesse et l'Etat pour 2018-2022.

Au plan régional, la CARSAT NE intervient au titre du Régime Général et a formalisé ces objectifs autour des ambitions suivantes :

1. Se positionner comme acteur incontournable de la **prévention** :
  - des inégalités sociales de santé, du « non-recours » aux droits auprès des publics fragilisés rencontrant des problèmes de santé ou de handicap via le service social,
  - des risques professionnels en aidant les entreprises à préserver la sécurité et la santé des salariés, via le service prévention des risques professionnels
  - suivre les carrières des assurés, informer les salarié, conseiller les futurs retraités et payer les retraites de la perte d'autonomie auprès des seniors, dans une société marquée par l'avancée en âge, via les services retraite et action sociale.
2. Ouvrir la CARSAT sur les territoires, initier développer des **partenariats** :
  - en inter régimes (SSI MSA) grâce une dynamique d'ateliers collectifs de prévention sur les territoires les plus fragiles au sein de l'association Label Vie Champagne-Ardenne et Lorraine (équilibre, activité physique adaptée, bien-être dans sa tête, mémoire...)
  - en interbranche (CPAM/CAF)
  - locaux, associations et institutionnels (AGIRC-ARRCO, Mutualité Française, conseils départementaux, ARS, ANAH, Secours Catholique, France Bénévolat, MSAP...) dans le cadre d'animations (forums, journées thématiques, salons).
3. Répondre efficacement aux attentes de nos assurés par l'amélioration de la performance du service public de la retraite et de l'action sociale dans les champs d'intervention suivants :
  - calcul, paiement des retraites (développement du service numérique),
  - accompagnement des opérateurs promoteurs d'actions collectives au caractère innovant (lien social, intergénérationnel, Bien Vieillir, nouvelles technologies, sécurité routière...) par un appel à projets de financement,
  - financement d'aménagement et de sécurisation du logement, (aides techniques, lutte contre la précarité énergétique, rénovation de foyers-logements...) pour les personnes âgées et/ou handicapées,
  - financement d'appels à projets pour les lieux de vie collectifs pour les retraités autonomes (subventions d'investissement, prêts sans intérêts selon un cahier des charges),
  - mise en place d'aides individuelles de maintien à domicile sous conditions (retour à domicile après hospitalisation, situations d'urgence...) et parcours attentionnés (passage à la retraite).

Par ces trois niveaux d'intervention, la CARSAT NE propose ainsi une offre centrée sur l'information et le conseil pour l'ensemble des retraités du Régime Général, une offre collective de service en

matière d'actions collectives de prévention et, enfin, une offre d'accompagnement individuel pour le maintien à domicile des publics les plus fragiles.

La CARSAT NE, acteur socio-économique régional contribue à une démarche concertée en faveur de ses publics et en concertation avec tous les partenaires locaux et régionaux concernés.

### **L'Association Vosgienne des Réseaux de Santé (AVRS)**

L'Association Vosgienne des Réseaux de Santé (AVRS) est née de la fusion, en 2012, de 4 réseaux de santé territoriaux : la Maison du Diabète d'Epinal, l'Association Vosgienne de Promotion de la Nutrition, l'Association de Lutte Contre l'Ostéoporose et la Maison du Diabète et de la Nutrition de la Plaine. Depuis 2017, L'association est désignée par l'Agence Régionale de Santé comme le porteur de la Plateforme Territoriale d'Appui des Vosges (PTA), en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges.

L'objet de l'association est de favoriser la coordination des soins, de mener des actions de prévention et notamment l'éducation thérapeutique. Elle contribue à l'amélioration de la qualité et l'efficacité des parcours de santé des usagers en proposant un appui aux médecins généralistes, spécialistes, professionnels paramédicaux et aux structures sanitaires, médico-sociales et sociales.

L'association intervient sur l'ensemble du département des Vosges et développe les missions suivantes :

- Information et orientation des professionnels de santé et les usagers
- Organisation du parcours des usagers en situation complexe
- Soutien aux pratiques et aux initiatives professionnelles
- Animation et développement de l'éducation thérapeutique du patient
- Participation aux différentes instances départementales et régionales.

### **Les éléments de diagnostic santé**

La démarche repose notamment sur l'examen des diagnostics réalisés par l'ORSAS (Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales), l'ARS/DT88 dans le cadre de la déclinaison territoriale du Programme Régional de Santé ainsi que le travail mené par les acteurs du territoire dans le cadre du projet « les territoires ruraux s'engagent en santé » piloté par l'Ireps Lorraine.

Il en ressort les points suivants :

#### Analyse sociodémographique :

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques de la population du territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et de son environnement révèle que cet espace est marqué par :

- des caractéristiques géographiques et urbanistiques duales, faisant du territoire un espace « entre deux », synonyme d'une faible attractivité,
- des indicateurs environnementaux favorables exceptés,
- une diminution régulière de la population depuis le début des années 1980 (manque d'attractivité démographique, solde naturel déficitaire),
- une forte présence des seniors mais aussi des personnes de 50 à 65 ans (ce qui pourrait accentuer le vieillissement du territoire dans les années à venir),
- une moindre qualification de la population active et une surreprésentation des ouvriers par

rapport au département des Vosges, au Grand Est et à la France métropolitaine,

- un taux de chômage proche des moyennes régionales et nationales mais un chômage de longue durée élevé,
- un revenu médian plus faible et un taux de pauvreté plus élevé que ceux observés à l'échelle des Vosges, du Grand Est ou de la France métropolitaine, sans que cela ne concoure à un recours plus fréquent aux dispositifs d'aides et allocations.

**Face à ces constats, trois enjeux principaux de santé apparaissent :**

- **le développement de l'attractivité globale du territoire pour agir sur tous les déterminants de santé,**
- **l'anticipation du vieillissement de la population et de l'augmentation des besoins en matière de prise en charge socio-sanitaire de la dépendance à domicile,**
- **l'accompagnement des populations vulnérables vers les dispositifs d'aides prévus par l'état dans un objectif de réduction des inégalités de santé.**

Etat de santé de la population :

Les conditions de mortalité et morbidité de la population de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien s'inscrivent dans un contexte départemental et régional défavorable par rapport à ce que l'on observe dans l'ensemble de la France métropolitaine. Au sein du territoire, l'analyse de l'état de santé de la population est marquée par :

- une mortalité globale plus importante que dans le département des Vosges et qui, malgré une diminution ces dernières décennies, reste encore 13 % supérieure à la mortalité observée au niveau national,
- un recours aux services hospitaliers plus important qu'en moyenne dans l'ensemble des Vosges et de la région, notamment pour le diabète dont le taux d'ALD est également élevé.
- une mortalité prématurée (avant 65 ans) particulièrement élevée dans un contexte départemental défavorable,
- une mortalité masculine 14 % plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la France métropolitaine. On retrouve notamment une forte surmortalité pour, les cancers des poumons et les maladies respiratoires ainsi que pour les maladies cardiovasculaires et les suicides.

**Face à ces constats, trois enjeux principaux de santé apparaissent :**

- **la réduction des inégalités territoriales de santé,**
- **le développement d'outils de prévention et de promotion de la santé, notamment pour les pathologies respiratoires, cardiovasculaires et les suicides,**
- **l'amélioration des conditions de santé des hommes sur le territoire.**

Offre de soins :

L'examen de l'offre de santé de proximité, hospitalière et médicosociale existante pour répondre aux besoins de la population révèle que :

- L'offre globale de santé est relativement importante pour un espace extra-urbain. Le secteur de la santé et l'action sociale représente près d'un emploi sur cinq au sein du territoire du DLS. L'offre de soins et médico-sociale est fortement concentrée sur le territoire. La commune de Neufchâteau regroupe la plupart des médecins, des structures de soins et des services médico-sociaux.
- Certaines spécialités médicales libérales ne sont pas ou faiblement représentées alors même

qu'elles concernent des pathologies pour lesquelles on observe une surmortalité sur le territoire (problématiques respiratoires ; prise en charge de la santé mentale).

- Les parcours de soins des patients sont à améliorer notamment par la connaissance des dispositifs d'aide et une meilleure coordination des professionnels de la santé.
- Il existe une tension locale entre l'offre et la demande de soins qui va se confirmer sur les années à venir compte tenu du vieillissement de la population et de la baisse de l'activité des médecins généraux (départs non remplacés).

**Face à ces constats, trois enjeux principaux de santé, cohérents avec le Plan Santé Vosges et le PRS, apparaissent**

- **le développement de l'offre de professionnels de santé par le maintien d'une offre hospitalière importante**
- **l'attractivité du territoire pour les médecins libéraux, notamment pour les spécialités non présentes aujourd'hui ou pour lesquelles les praticiens sont âgés.**
- **la diminution le coût de soins à charge du patient**

Ces constats sont issus du diagnostic local de santé menés sur le territoire de la CCOV par l'ORSAS (Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales) dans le cadre de la réalisation du Contrat Local de Santé de la CCOV.

Selon les chiffres de l'ARS de 2013 (outil Cartosanté), 23 médecins étaient en activité. En 2016, seulement 14 médecins sont en activité. Des départs sont à prévoir dans les deux ans qui viennent. L'âge des médecins installés sur la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est inquiétant.

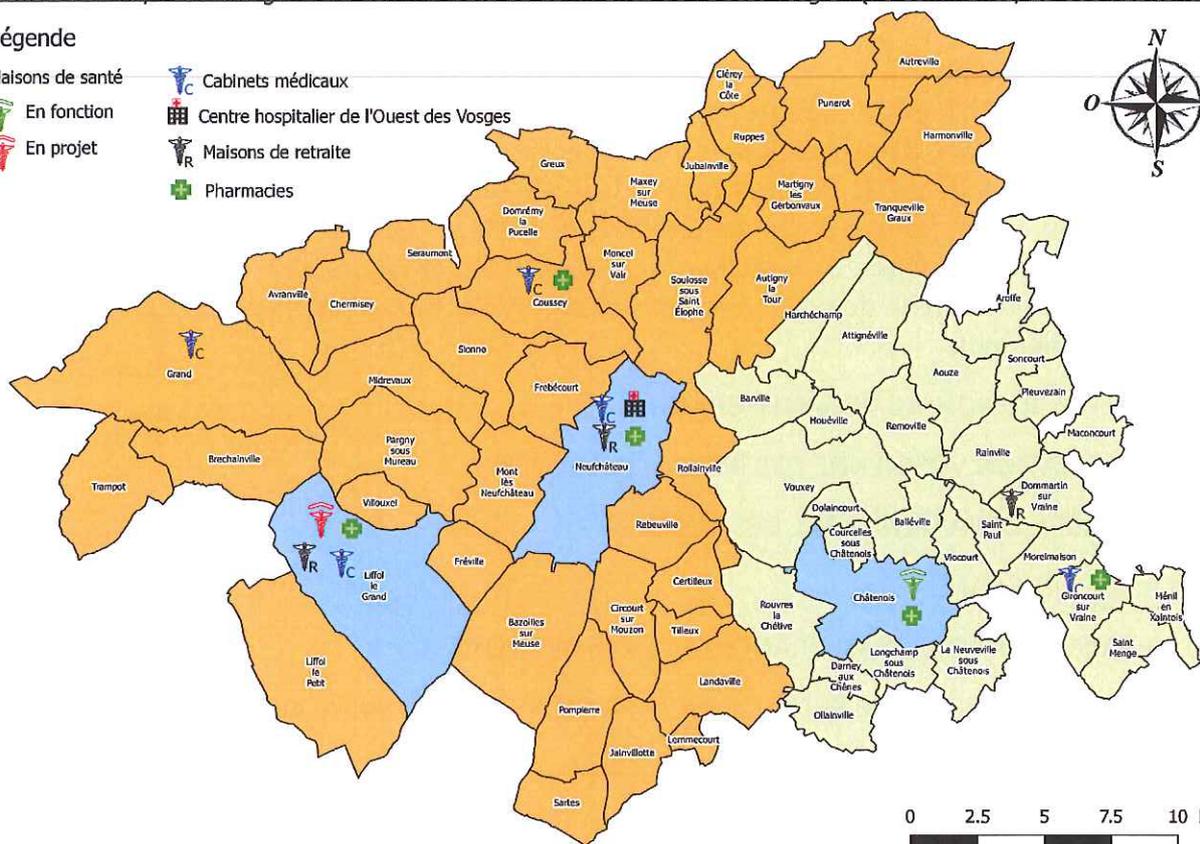
La crainte des professionnels de santé, des habitants et des élus est la dégradation du service de qualité d'accès aux soins.

Le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien est lui aussi impacté par le manque de médecins généraux et spécialistes.

Offre de soins, Médecine générale Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (70 communes, 25 000 habitants

Légende

- Maisons de santé
-  En fonction
  -  En projet
  -  Cabinets médicaux
  -  Centre hospitalier de l'Ouest des Vosges
  -  Maisons de retraite
  -  Pharmacies



Face à ces constats, trois enjeux principaux de santé apparaissent :

- le développement de l'offre de professionnels de santé par le maintien d'une offre hospitalière importante ;
- l'amélioration de l'accès au soin par la mise en place d'une communication et d'une coordination entre les professionnels ;
- l'attractivité du territoire pour les médecins libéraux, notamment pour les spécialités non présentes aujourd'hui ou pour lesquelles les praticiens sont âgés.

## Partie 2 : Le champ du contrat

### Les signataires du contrat

Les signataires du CLS sont au nombre de 11. Tous ont participé aux travaux du COPIL et ont un intérêt à la mise en place d'une politique santé cohérente et coordonnée sur le territoire. L'ARS, la Région Grand Est, la Ville de Neufchâteau par le biais de son CCAS, et la CCOV sont à l'origine de la démarche locale et se sont inscrits naturellement comme signataires. Les autres organismes institutionnels ont été invités à participer à la démarche et à prendre part de manière plus officialisée dans la démarche de CLS par le biais d'un courrier du Président de la CCOV. Ils ont tous répondu favorablement.

-  L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST
-  L'ASSOCIATION VOSGIENNE DES RESEAUX DE SANTE
-  LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
-  LA REGION GRAND EST
-  LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES VOSGES
-  LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL NORD EST
-  LE CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN
-  LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE LORRAINE
-  LA PREFECTURE DES VOSGES
-  LA VILLE DE NEUFCHATEAU
-  LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN

### L'ouverture à d'autres partenaires

D'autres partenaires se sont joints à la démarche de diagnostic et d'élaboration du CLS. Ils ont participé activement aux travaux et participeront au suivi et à l'évaluation du CLS. Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé et la CCOV ont associé et associeront tout au long de la démarche, tout nouveau partenaire susceptible de s'intégrer dans une ou plusieurs actions.

### Le territoire retenu

Le périmètre géographique retenu est la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, qui regroupe 70 communes et 24 500 habitants.

### Les besoins prioritaires de santé

Au regard des nombreux constats émergeant des démarches de diagnostics, le comité de pilotage a choisi d'axer le CLS autour de 3 axes prioritaires.

Sont retenus les thèmes suivants :

-  **Axe 1 - Améliorer l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie**
-  **Axe 2 - Améliorer l'accès aux droits de l'ensemble des habitants**
-  **Axe 3 - Améliorer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire**

## La gouvernance du contrat

Une démarche projet a été mise en place.

La gouvernance retenue pour le CLS de l'Ouest Vosgien est la suivante :

### Equipe projet

- L'ARS Grand Est
- La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien
- La ville de Neufchâteau

Accompagnement de Céline MAIRE et de Marie GAUDEFROY, chargées de mission à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Grand Est (IREPS) dans le cadre de l'appel à projet.

Cette équipe projet a été réunie à plusieurs reprises au cours de l'élaboration du CLS.

Ses missions :

Le Pilotage de la démarche projet par :

- l'approfondissement du diagnostic
- l'identification des objectifs spécifiques et opérationnels
- la définition du plan d'actions
- la mise en œuvre
- l'évaluation

L'appui technique, l'animation et la logistique de la démarche projet

### Comité de Pilotage Institutionnel

Cette équipe projet associe, en tant que de besoin, les partenaires suivants, regroupés au sein d'un Comité de Pilotage Institutionnel (COFIL) :

- Préfecture des Vosges
- Conseil Départemental 88
- Région Grand Est
- Représentants de professionnels de santé (Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien)
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé de Lorraine (Ireps)
- CPAM des Vosges
- CARSAT NE
- Direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN)

Ses missions :

- Étapes de validation régulières sur le contenu du CLS
- Arbitrage sur les moyens à engager au regard de chaque action
- Suivi de la mise en œuvre et des résultats des actions du CLS

### Groupes de travail ou réseau « santé »

Pour associer les partenaires « santé » du territoire (sociaux, médico-sociaux, institutions, associations), des groupes de travail ont été mis en place.

Ces groupes ont permis de faire émerger des objectifs de travail et des orientations d'actions.

## Partie 3 L'objet du contrat

### La méthode d'élaboration du contrat

Le Diagnostic Local de Santé a été présenté à un ensemble de partenaires en novembre 2016. A la suite de ce diagnostic, un premier comité de pilotage s'est réuni le 27 janvier 2017 pour définir des objectifs stratégiques de travail issus des éléments de diagnostic du territoire. Ce COPIL a été l'occasion de travailler sur une lettre de cadrage du CLS (gouvernance, axes de travail, méthode d'élaboration, calendrier prévisionnel).

La lettre de cadrage (annexe 2) a été signée avec l'ARS au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 dans le but de rendre la démarche officielle et de fixer le cadre général.

Un deuxième comité de pilotage a eu lieu le 28 avril 2017 afin d'affiner les objectifs stratégiques et de définir des objectifs spécifiques à atteindre par le biais d'actions concrètes. Les discussions ont permis de réaliser un arbre d'objectif par axe de travail (annexe 3). Ce COPIL a été l'occasion de préparer les groupes de travail qui se sont tenus en juin 2017 (méthodologie, dates, contenu).

Il a également été proposé la diffusion d'un questionnaire auprès de toutes les collectivités et partenaires médico-sociaux du territoire. Ce questionnaire avait pour but de recenser les actions déjà menées sur le territoire par les acteurs de la santé, de mobiliser les partenaires sur les groupes de travail et d'initier un travail de réflexion sur les actions à proposer en groupe de travail. Une vingtaine de réponses a été totalisée.

Trois groupes de travail ont eu lieu la deuxième quinzaine de juin 2017. Chacun des trois groupes portait sur un axe stratégique du CLS. Ils ont réuni une quinzaine de structures différentes. Ces groupes ont permis à tous de se rencontrer et de parler des problématiques de santé rencontrées dans le suivi de leur public. Ils ont abouti à des idées d'actions par axe spécifique.

En septembre 2017, un troisième COPIL s'est tenu pour analyser la pertinence des actions proposées en groupe de travail et identifier les porteurs potentiels des actions.

Entre les groupes de travail et les COPIL qui ont suivi, la CCOV a rencontré plusieurs partenaires pour étudier la faisabilité des actions et mobiliser les partenaires sur le portage des actions (rencontre du CHOV, de la CPAM, de l'AVRS, de la MSA, de la MDA, ...).

Les porteurs d'actions ont été invités à rédiger leurs fiches-actions, à mobiliser les partenaires, à réfléchir à la mise en œuvre concrète de leur action et aux objectifs poursuivis. Ils ont été accompagnés dans la méthode par la CCOV et l'IREPS.

Le COPIL de juin 2018 a permis de faire un dernier point sur les fiches actions à inscrire dans la version finale du CLS (porteurs identifiés, éléments budgétaires et financiers).

## Partie 4 Le suivi et l'évaluation du contrat :

### La durée et la révision du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de signature pour une durée de cinq ans.

Au cours de sa période de validité, le Contrat Local de Santé peut être révisé et complété par voie d'avenant, dans les mêmes formes, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Les avenants envisagés dans le cadre du Contrat Local de Santé pourront être les suivants :

- ✚ mise en œuvre d'actions nouvelles afin de répondre aux attentes de la population ou des besoins émergents,
- ✚ association de nouveaux partenaires au Contrat Local de Santé (pilotes, promoteurs de fiches actions).

Les différents partenaires élaborent une programmation concertée la mieux adaptée à la poursuite des objectifs du Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

### Le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé

Les parties signataires du Contrat s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions du présent Contrat.

Elles s'engagent à participer, en tant que de besoin, aux instances de pilotage et de suivi du contrat.

Suivi annuel : chaque année, un bilan du Contrat Local de Santé est réalisé pour évaluer la mise en œuvre des fiches actions sur la base des bilans fournis par les structures référentes.

Ce suivi aura pour objet :

- l'examen du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat de l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus dans les fiches actions ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir,
- la définition d'éventuels avenants,
- la présentation du bilan, les perspectives et les réajustements nécessaires sont réalisés par le comité de pilotage du Contrat Local de Santé.

Ces évaluations annuelles seront complétées d'une évaluation intermédiaire au terme de la troisième année du contrat.

Evaluation finale : l'évaluation finale permettra de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.

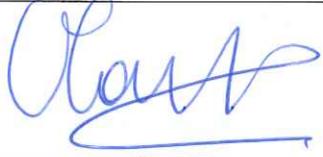
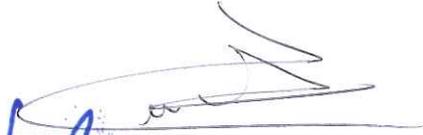
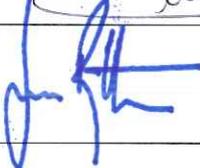
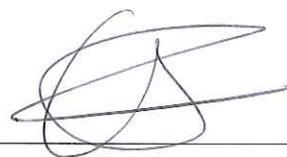
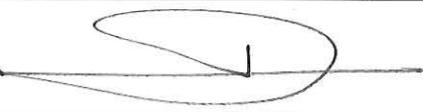
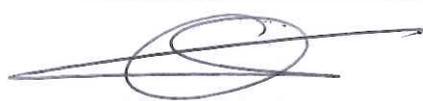
### Litiges ou différends entre les parties

En cas de litige, le tribunal administratif de Nancy sera seul compétent pour tous différends que pourrait soulever l'application du présent contrat.

Préalablement à toute procédure contentieuse, un règlement amiable sera recherché par les parties.

### La résiliation du Contrat Local de Santé

Le présent Contrat Local de Santé peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception après préavis de trois mois.

Structure	Nom et qualité	Cachet et signature
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST	CAYRE Virginie Directrice générale déléguée	
L'ASSOCIATION VOSGIENNE DES RESAUX DE SANTE	DECHASSAT N COUS Directeur	
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES	MATTIONI Caroline Vice Présidente du CDSS	
LA REGION GRAND EST	Jean ROTTNER Président du Conseil Régional	
LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES VOSGES	Raoual ENRIETTO Directeur	
LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL NORD EST	Genevieve BOUHAN Secrétaire - Caen Nord Est	
LE CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN	Christophe GRESER Directeur	
LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE LORRAINE	Dominique STREUS 1er Vice Président MSA Lorraine	
LA PREFECTURE DES VOSGES	Benoît BICHAS Sous-Préfet de Neufchâteau	
LA VILLE DE NEUFCHATEAU	Sébastien LECCERC Maire	
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN	Jenny Willemin Vice Présidente CCOV	

## Axe 1 : Améliorer l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie

Actions	Objectifs spécifiques	Porteurs
<b>Action 1 :</b> Créer une page internet sur le site de la CCOV sur l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie	1.1 Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des personnes âgées	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien - Maison de Services Au Public
<b>Action 2 :</b> Créer un guide synthétique d'orientation du public à destination des élus	1.1 Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des personnes âgées	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien - Maison de Services Au Public
<b>Action 3 :</b> Mettre en place de journées d'actions collectives à destination des aidants et des futurs aidants	1.1 Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des personnes âgées 1.3 Améliorer les attitudes et aptitudes des personnes âgées visant le maintien à domicile 1.4 Améliorer le soutien aux aidants familiaux	Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien – Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PAR)
<b>Action 4 :</b> Sensibiliser et former les aidants professionnels au repérage des situations	1.3 Améliorer les attitudes et aptitudes des personnes âgées visant le maintien à domicile 1.4 Améliorer le soutien aux aidants	Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien – Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PAR)
<b>Action 5 :</b> Accompagnement aux démarches numériques et équipement du territoire	1.1 Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des personnes âgées 1.3 Améliorer les attitudes et aptitudes des personnes âgées visant le maintien à domicile	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien - Maison de Services Au Public
<b>Action 9 :</b> Création d'une plateforme de mobilité	1.2 Renforcer l'accessibilité de l'offre à destination des personnes âgées	Centre Communal d'Action Sociale de Neufchâteau

<b>Action 1</b>	<b>Créer une page internet sur le site de la CCOV sur l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie</b>
-----------------	---

<b>Typologie de l'action</b>	Action existante (adaptation, extension)	
<b>Porteur</b>	Structure :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN - Maison de Services Au public
	Personne référente	Responsable MSAP
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 1 : Améliorer l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	Les travaux d'élaboration du CLS ont permis de soulever la problématique importante de lisibilité de l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie. La multitude d'acteurs dans le champ de l'offre entraîne une abondance de supports de communication et des difficultés à trouver des informations. Elle nuit à la bonne connaissance de l'offre globale sur le territoire.	
<b>Lien avec le PRS</b>	Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	1.1 Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des personnes	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des contenus</li> <li>• Réaliser la page et l'onglet « offre de soins sur le territoire »</li> <li>• Définir une campagne de communication</li> <li>• Mettre en ligne de la page internet et prévoir une actualisation régulière des informations</li> <li>• Evaluer le projet</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Objectif opérationnel 1 : Définition des contenus</b> Mobilisation d'un groupe de travail pour définir ce que l'on met derrière OFFRE (soins, culture, loisirs, transport...) et cadrer le contenu de cette page et le travail de recensement. Le groupe pourra se composer de la Maison Départementale de l'Autonomie, du CCAS... .</p> <p><b>Objectif opérationnel 2 : Réaliser la page internet</b> Une fois l'offre bien connue, les informations seront synthétisées dans des documents supports qui pourront être adaptés au public ciblé par l'action. Le premier support sera la création d'un onglet « santé » sur le site internet de la CCOV. Cet onglet présentera l'offre de soins du territoire. Des liens seront faits vers les sites internet des partenaires tels que le site inter-régimes : <a href="http://www.pourbienvieillir.fr">www.pourbienvieillir.fr</a>, <a href="http://www.lassuranceretraite.fr">www.lassuranceretraite.fr</a></p> <p><b>Objectif opérationnel 3 : Définir une campagne de communication</b> Le groupe de travail se réunira à cette occasion pour valider le contenu de la page et définir une campagne de communication auprès de tous les partenaires recensés pour diffusion de l'information au grand public.</p>	

	<p><b>Objectif opérationnel 4 : Mettre en ligne la page internet et prévoir une actualisation régulière des informations</b></p> <p>Une fois le contenu du site validé en groupe de travail, il sera mis en ligne. Le groupe de travail travaillera sur un projet de charte pour échange des informations et modalités d'actualisation des informations.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	<p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation d'un groupe de travail et définition des contenus</li> <li>• Recensement des informations à diffuser</li> <li>• Réalisation de l'onglet</li> <li>• Définition d'une campagne de communication</li> <li>• Mise en ligne</li> </ul> <p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du nombre de visites du site</li> <li>• Actualisation des contenus</li> </ul>	
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental des Vosges</li> <li>• CARSAT Nord-Est</li> <li>• M.S.A. Lorraine</li> <li>• CCAS de Neufchâteau (guide annuel pour les seniors)</li> <li>• Plateforme d'Accompagnement et de Répit du CHOV</li> <li>• Plateforme Territoriale d'Appui portée par l'AVRS (Association Vosgienne des Réseaux de Santé)</li> </ul>	
<b>Public visé</b>	<p>Adultes (26 à 65 ans)                  Personnes âgées (&gt;65 ans)                  Autres : personnes en perte d'autonomie, familles et bénévoles</p>	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	<p>Budget de l'action                      Budget de l'action : 1 800 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de coordination (mobilisation des partenaires, recensement des informations)                      Durée estimée 8 jours soit 1 200€</li> <li>- Temps de mise en ligne sur le site internet de la CCOV                      Durée estimée 4 jours soit 600€</li> </ul>
	Financeurs et montants	Financements sur fonds propres de la CCOV
<b>Déterminants de santé visés</b>	<p><b>Système de soins</b>                      Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)                      Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales)</p>	
	<p><b>Mode de vie</b>                      Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p>	
	<p><b>Conditions de vie</b>                      Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)</p>	
	<p><b>Environnement social</b>                      Intégration sociale</p>	
	<p><b>Contexte économique et politique</b>                      Adaptation aux besoins de la population</p>	

<p><b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b></p>	<p>Non</p>
<p><b>Politiques Publiques concernées</b></p>	<p>Prévention et accessibilité de l'offre de soins</p>
<p><b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b></p>	<p>Non</p>
<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes déclarant mieux identifier l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie</li> <li>- Typologie de l'offre identifiée PA et entourage</li> </ul> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondage et enquête auprès de la population</li> </ul>

<b>Action 2</b>	<b>Créer un guide synthétique d'orientation du public à destination des élus</b>
-----------------	--

Typologie de l'action	Nouvelle action	
<b>Porteur</b>	Structure :	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN - Maison de Services Au public
	Personne référente	Responsable MSAP
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 1 : Améliorer l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie Axe 2 : Améliorer l'accès aux droits de l'ensemble des habitants	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	Les professionnels, élus et bénévoles suite aux rencontres organisées dans le cadre du diagnostic et lors des groupes de travail ont partagé leurs constats et besoins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté d'identifier les ressources existantes sur le territoire</li> <li>- Orientation des situations ciblées du fait d'une connaissance limitée des acteurs du territoire</li> <li>- Sentiment d'isolement de certains professionnels</li> </ul>	
<b>Lien avec le PRS</b>	Pas de lien avec le PRS	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	1.1 Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des personnes âgées 2.2 Améliorer la lisibilité des aides existantes	
<b>Objectifs opérationnels</b>	L'objectif est de créer un guide pratique et synthétique, répertoriant l'ensemble des acteurs dans le champ de la santé sur le territoire de la communauté de commune. Afin de simplifier l'orientation des demandes, il est proposé de concevoir un outil pratique et simple d'utilisation sous format papier, à destination des professionnels et notamment des mairies. Cet outil pourra prendre la forme d'un logigramme. Un logigramme est une arborescence de questions-réponses. Son objectif est de représenter les actions d'un processus, dont le déroulement est chronologique, en le découpant en étapes.	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Objectif opérationnel 1 : Mobiliser un groupe de travail</b>                      Constitution d'un groupe de travail mobilisant élus et professionnels volontaires pour participer à la démarche de construction du guide.</p> <p><b>Objectif opérationnel 2 : Définir le cadre du guide synthétique d'orientation du public à destination des élus en réponse aux problématiques sociales et de santé des habitants</b>                      Définition du cadre du guide</p>	

	<p>Définition des situations nécessitant une orientation du public et de leurs limites                  Définition du contenu du guide d'orientation : processus d'orientation en fonction des situations identifiées, services et dispositifs concernés, acteurs ressources...</p> <p><b>Objectif opérationnel 3 : Rédiger le guide et faire valider son contenu</b>                  Le groupe de travail se réunira à cette occasion pour valider le contenu et la forme du guide.</p> <p><b>Objectif opérationnel 4 : Diffuser et communiquer</b>                  Le guide fera l'objet d'une présentation au Conseil Communautaire de la CCOV. Il sera diffusé auprès des mairies de la CCOV.</p>	
<p><b>Durée de l'action</b></p>	<p><b>Calendrier prévisionnel :</b>                  2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation d'un groupe de travail</li> <li>- Définition du cadre du guide</li> <li>- Recensement des structures</li> <li>- Réalisation de l'outil</li> <li>- Rencontre d'un comité de rédaction pour valider contenu</li> <li>- Impression, communication</li> </ul> <p>2020 et suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de l'outil</li> <li>- Actualisation des contenus</li> </ul>	
<p><b>Partenaires de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Conseil Départemental des Vosges</li> <li> CCAS de Neufchâteau (guide annuel pour les seniors)</li> <li> MSA</li> <li> CHOVI (PAR)</li> <li> Plateforme Territoriale d'Appui portée par l'AVRS (Association Vosgienne des Réseaux de Santé)</li> <li> ARS</li> </ul>	
<p><b>Public visé</b></p>	<p>Autre: Elus locaux</p>	
<p><b>Territoire d'intervention</b></p>	<p>Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien</p>	
<p><b>Financement</b></p>	<p>Budget global prévisionnel</p>	<p>Temps de coordination et de rédaction                  Frais de conception (selon choix du support)                  Frais d'impression et de diffusion</p>
	<p>Financeurs et montants</p>	<p>Fonds propres de la CCOV</p>
<p><b>Déterminants de santé visés</b></p>	<p><b>Système de soins</b>                  Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)                  Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)</p> <p><b>Mode de vie</b>                  Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p> <p><b>Conditions de vie</b>                  Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)</p> <p><b>Environnement social</b></p>	

Contrat Local de Santé du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien

	Intégration sociale Normes et climat social
	<b>Contexte économique et politique</b> Adaptation aux besoins de la population
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Non
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Loi NOTRe
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> </li> <li>• Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'utilisateurs du guide déclarant mieux identifier les personnes, les structures ressources en réponse à une problématique rencontrée</li> </ul> </li> </ul>

<b>Action 3</b>	<b>Mettre en place de journées d'actions collectives à destination des aidants naturels et des futurs aidants</b>	
<b>Typologie de l'action</b>	Nouvelle action	
<b>Porteur</b>	Structure :	CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN – Plateforme d'Accompagnement et de Répit
	Personne référente	<i>Directeur (trice) ESMS du CHOV</i>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Améliorer l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le diagnostic de territoire réalisé par l'ORSAS a mis en avant un vieillissement important de la population. Les 65 ans et plus sont surreprésentés dans le territoire à l'instar de ce que l'on observe dans le département des Vosges. L'indice de vieillissement est plus élevé que dans le reste des Vosges. En 2040, 1 personne sur 3 pourrait avoir au moins 65 ans sur le territoire de la plaine des Vosges. Le maintien à domicile devient et deviendra plus encore un enjeu territorial non négligeable.</p> <p>Dans ce contexte, l'aide aux aidants familiaux est un élément central du soutien à domicile des personnes âgées dépendantes. Les situations d'épuisement physique et de fatigue morale des aidants peuvent compromettre la qualité de l'aide apportée et la capacité à aider sur la durée.</p> <p>La Plateforme d'Accompagnement et de Répit du CHOV reconnaît le rôle important des aidants familiaux dans le maintien à domicile.</p> <p>L'enjeu est de pouvoir repérer/sensibiliser les aidants familiaux (dont la plupart ne se reconnaissent pas cette qualité et sont donc peu au fait des solutions de répit qui peuvent leur être proposées).</p>	
<b>Lien avec le PRS</b>	<p><u>Axe 4</u> : Parcours</p> <p><u>Objectif 3</u> : Structurer et mettre en œuvre une politique active en direction des proches aidants en assurant une meilleure évaluation de leurs besoins, en adaptant les dispositifs et en les faisant connaître</p>	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<p>1.1 Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des personnes âgées</p> <p>1.3 Améliorer les attitudes et les aptitudes des personnes âgées pour maintien à domicile</p> <p>1.4 Améliorer le soutien aux aidants</p>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer un groupe de travail pour préparer l'action collective qui se déroulera sur une journée/soirée</li> <li>• Mettre en place un forum pour présenter les dispositifs et les structures</li> <li>• Programmer une pièce de théâtre sur la thématique pour sensibiliser les aidants familiaux et professionnels et futurs aidants</li> <li>• Communiquer sur l'évènement</li> <li>• Reconduire l'évènement annuellement sous une forme à définir par le comité de pilotage</li> </ul>	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Objectif opérationnel 1 : Mise en place d'un groupe de travail composé des principaux partenaires pour construire l'action collective</b></p> <p>La logistique des rencontres salles/CR, ordre du jour, listing sera assurée par le CHOV.</p>	

	<p>Ce groupe de travail aura pour mission de définir les temps de l'action collective</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Choix des participants, du lieu et de la date</li> <li>2. Définition du contenu de l'action collective</li> <li>3. Articulation du forum, du spectacle et du temps d'échange proposé à la fin du spectacle par l'artiste et le porteur de projet</li> <li>4. Organisation du transport des personnes vers le lieu de l'action en lien avec tous les partenaires et prise en charge</li> <li>5. Mise en place d'un plan de communication avec les partenaires</li> </ol> <p><b>Objectif opérationnel 2 : Organisation du forum</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Choix des participants par le groupe de travail</li> <li>2. Définition des contenus</li> <li>3. Organisation matérielle et humaine des stands</li> </ol> <p><b>Objectif opérationnel 3 : Programmation de la pièce de théâtre</b> La pièce choisie est celle de « La confusionite » de Colette ROUMANOFF</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation d'un contrat de spectacle</li> <li>2. Modalités d'accueil des comédiens</li> <li>3. Réglages techniques du spectacle</li> <li>4. Organisation du temps d'échange avec la salle à la fin du spectacle</li> </ol> <p><b>Objectif opérationnel 4 : Reconduire l'évènement annuellement sous une forme à définir par le comité de pilotage</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser une évaluation de l'action</li> <li>2. Réunir le comité de pilotage pour présenter le bilan de l'action et voir comment inscrire cette action de sensibilisation/repérage des aidants sur le moyen terme</li> </ol>	
<b>Durée de l'action</b>	<p>Annuelle Début : 7 mars 2019</p>	
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Acteurs du maintien à domicile : SSIAD, ESAD, SAAD, EMG, association des représentants de malades, équipes du Conseil départemental des Vosges, MSA</li> <li> Professionnels des structures proposant des solutions de répit : EHPAD, accueil de jour, hébergement temporaire...</li> <li> Partenaires institutionnels : ARS, Conseil départemental des Vosges ...</li> </ul>	
<b>Public visé</b>	<p>Jeunes enfants (0 à 6 ans) Enfants (7 à 11 ans) Adolescents (12 à 15 ans) Jeunes Adultes (16 à 25 ans) Adultes (26 à 65 ans) Personnes âgées (&gt;65 ans) <b>Professionnels*</b> Autre (Précisez) : Aidants naturels d'un proche en perte d'autonomie</p>	<p><b>* Préciser si professionnels :</b> Médical Paramédical Social De la prévention et de la promotion de la santé</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	<p>Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien avec un élargissement au territoire de Vittel car lieu d'implantation du CHOV et de la PAR</p>	
<b>Financement</b>	<p><i>Budget global prévisionnel</i></p>	<p>Budget de l'action 7 000 euros hors frais de transport</p>

Contrat Local de Santé du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de coordination CHOV : 1000€</li> <li>- Frais de communication : 1000€</li> <li>- Frais relatifs au spectacle : 5280€ (3000€ cession spectacle, 1080€ frais de transport de la compagnie, 400€ droits d'auteur, 1000€ hébergement et restauration)</li> </ul> <p>Frais de transport : à définir avec le groupe de travail</p>
	<i>Financeurs et montants</i>	AG2R = frais de communication et frais relatifs au spectacle
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Location et technique salle prises en charge par la CCOV Recettes : droits d'entrée spectacle pour financement participation au transport
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)	
	<b>Mode de vie</b> Acquisition de comportements favorables à la santé Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<b>Environnement social</b> Empowerment ( <i>participation des habitants</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Soutien aux aidants, politique nationale ex : loi 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) Plan maladies neuro-dégénératives	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes déclarant avoir identifié des structures ressources dans l'aide et le soutien</li> <li>- Typologie des structures identifiées</li> </ul> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondage et enquête auprès du public</li> </ul>	

<b>Action 4</b>	<b>Sensibiliser et former les aidants professionnels au repérage des situations complexes ou des fragilités des aidants naturels</b>
-----------------	--

<b>Typologie de l'action</b>	Nouvelle action	
<b>Porteur</b>	Structure :	CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN
	Personne référente	<i>Directeur (trice) ESMS du CHOV</i>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 1 : Améliorer l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le diagnostic de territoire réalisé par l'ORSAS a mis en avant un vieillissement important de la population. Les 65 ans et plus sont surreprésentés dans le territoire à l'instar de ce que l'on observe dans le département des Vosges. L'indice de vieillissement est plus élevé que dans le reste des Vosges. En 2040, 1 personne sur 3 pourrait avoir au moins 65 ans sur le territoire de la plaine des Vosges. Le maintien à domicile devient et deviendra plus encore un enjeu territorial non négligeable.</p> <p>Dans ce contexte, l'aide aux aidants familiaux est un élément central du soutien à domicile des personnes âgées dépendantes. Les situations d'épuisement physique et de fatigue morale des aidants peuvent compromettre la qualité de l'aide apportée et la capacité à aider sur la durée.</p> <p>La Plateforme d'Accompagnement et de Répit du CHOV reconnaît le rôle important des aidants familiaux dans le maintien à domicile.</p> <p>L'enjeu est de pouvoir repérer/sensibiliser les aidants familiaux (dont la plupart ne se reconnaissent pas cette qualité et sont donc peu au fait des solutions de répit qui peuvent leur être proposées).</p> <p>Lors des groupes de travail pour l'élaboration de ce Contrat Local de Santé, il a été évoqué le lien particulier des aidants professionnels (aides à domicile, professionnels libéraux) avec les personnes en perte d'autonomie.</p> <p>Le but de l'action est de se servir de ce lien de proximité (relation de confiance) pour repérer les personnes en perte d'autonomie. Pour cela, il est important d'engager une action de formation à destination des aidants professionnels dont les libéraux et les SAAD.</p>	
<b>Lien avec le PRS</b>	Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 6 : Organiser une offre de formation continue pour répondre aux besoins de soutien à domicile de la population en perte d'autonomie ou souffrant de maladie chronique en y intégrant le soutien aux aidants	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	1.3 Améliorer les attitudes et les aptitudes des personnes âgées pour maintien à domicile 1.4 Améliorer le soutien aux aidants	

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif opérationnel 1 : Mettre en place d'un groupe de travail pour la rédaction d'un cahier des charges pour la formation des aidants professionnels</li> <li>• Objectif opérationnel 2 : Dérouler la formation</li> <li>• Objectif opérationnel 3 : Evaluer l'action de formation</li> </ul>	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Mettre en place d'un groupe de travail pour la rédaction d'un cahier des charges pour la formation des aidants professionnels</b>                  Le cahier des charges sera rédigé par le groupe de travail animé par l'équipe de l'EMG en partenariat avec les autres personnes ressources du territoire.                  Ce groupe a pour objet d'évaluer des besoins en formation et de définir une réponse adaptée selon le nombre de personne à former.                  Cette formation pourra porter sur la sensibilisation de l'outil de repérage et des actions de prévention ainsi que sur la promotion des actions de la Plateforme d'Accompagnement et de répit. Il définira également les modalités de formation (durée, lieu de réalisation,...).</p> <p><b>Dérouler la formation</b>                  Courant de l'année 2019</p> <p><b>Evaluer l'action de formation</b>                  Evaluation de l'action de formation, réunion du groupe de travail et étude de l'éventuelle reconduction de cette action de formation.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle : début courant 2019	
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAAD: ADMR, Adavie</li> <li>• SSIAD</li> <li>• Conseil Départemental des Vosges</li> <li>• Représentants des professionnels de santé</li> <li>• CHOV (PAR)</li> <li>• CARSAT</li> </ul>	
<b>Public visé</b>	<p><b>Professionnels :</b>                  Médical                  Paramédical                  Social</p>	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	Budget de l'action évalué à 5 000 euros / an : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût de la formation</li> <li>- Temps de travail des salariés à domicile (1 journée par an valorisé par l'employeur)</li> </ul>
	Financeurs et montants	Financement par les cotisations aux organismes de formation Caisses de retraite Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie
<b>Déterminants de santé visés</b>	<p><b>Système de soins</b>                  Efficacité et sécurité</p>	
	<p><b>Mode de vie</b>                  Acquisition de comportements favorables à la santé</p>	

<b>Action 6</b>	<b>Créer une page internet sur les droits de santé des habitants du territoire</b>
-----------------	--

<b>Typologie de l'action</b>	Action existante (adaptation, extension)	
<b>Porteur</b>	Structure :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN - Maison de Services Au Public
	Personne référente	Responsable MSAP
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 2 : Améliorer l'accès aux droits de l'ensemble des habitants	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Les travaux d'élaboration du CLS ont permis de soulever la problématique importante de lisibilité de l'offre de prise en charge des personnes en perte d'autonomie mais aussi du manque de lisibilité des aides et des droits de santé de nos populations..</p> <p>Cette action consiste à créer une page internet sur le site de la communauté de communes qui permettra aux usagers et aux professionnels d'obtenir les renseignements quant à leurs droits de santé. Des liens seront faits avec les sites internet des partenaires. Son déroulement sera le même que celui de l'action 1.1. Elles pourront être réalisées concomitamment.</p>	
<b>Lien avec le PRS</b>	<p>Axe 7 : Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé</p> <p>Objectif 4 : Permettre le développement et l'appropriation de services et usages numériques par les professionnels et les usagers</p>	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<p>2-1 Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels sur les démarches d'accès au droit commun de santé</p> <p>2-2 Améliorer la lisibilité des aides existantes</p> <p>2-3 Renforcer les points d'accès aux droits, à l'information</p>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des contenus</li> <li>- Réaliser la page et de l'onglet « droits de santé »</li> <li>- Définir une campagne de communication</li> <li>- Mettre en ligne de la page internet et prévoir une actualisation régulière des informations</li> <li>- Evaluer le projet</li> <li>- Mettre en place un support informatique de communication sur les droits en matière de santé des habitants du territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien</li> </ul>	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Objectif opérationnel 1 : Définition des contenus</b> Mobilisation d'un groupe de travail pour définir ce que l'on met derrière DROITS DE SANTE et cadrer le contenu de cette page et le travail de recensement. Le groupe pourra se composer de la Maison Départementale de l'Autonomie, du CCAS, des organismes de sécurité sociale.</p> <p><b>Objectif opérationnel 2 : Réaliser la page internet</b></p>	

	<p>Une fois les droits de santé bien connus, les informations seront synthétisées dans des documents supports qui pourront être adaptés au public ciblé par l'action.</p> <p>Le premier support sera la création d'un onglet « santé » sur le site internet de la CCOV. Cet onglet présentera les informations sur les droits de santé. Des liens seront faits vers les sites internet des partenaires.</p> <p><b>Objectif opérationnel 3 : Définir une campagne de communication</b> Le groupe de travail se réunira à cette occasion pour valider le contenu de la page et définir une campagne de communication auprès de tous les partenaires recensés pour diffusion de l'information au grand public.</p> <p><b>Objectif opérationnel 4 : Mettre en ligne la page internet et prévoir une actualisation régulière des informations</b> Une fois le contenu du site validé en groupe de travail, il sera mis en ligne. Le groupe de travail travaillera sur un projet de charte pour échange des informations et modalités d'actualisation des informations.</p>	
<p><b>Durée de l'action</b></p>	<p>2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation d'un groupe de travail et définition des contenus</li> <li>- Recensement des informations à diffuser</li> <li>- Réalisation de l'onglet</li> <li>- Définition d'une campagne de communication</li> <li>- Mise en ligne</li> </ul> <p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du nombre de visites du site</li> <li>- Actualisation des contenus</li> </ul>	
<p><b>Partenaires de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Conseil Départemental des Vosges</li> <li> CCAS de Neufchâteau (guide annuel pour les seniors)</li> <li> CPAM, CARSAT (service social), MSA, ARS,...</li> </ul>	
<p><b>Public visé</b></p>	<p>Jeunes Adultes (16 à 25 ans) Adultes (26 à 65 ans) Personnes âgées (&gt;65 ans) <b>Professionnels*</b> Autre (Précisez) : Elus locaux</p>	<p><b>* Préciser si professionnels :</b> Médical ; Paramédical Social De la prévention et de la promotion de la santé</p>
<p><b>Territoire d'intervention</b></p>	<p>Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien</p>	
<p><b>Financement</b></p>	<p>Budget global prévisionnel</p>	<p>Budget de l'action : 1 800 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de coordination (mobilisation des partenaires, recensement des informations) Durée estimée 8 jours soit 1 200€</li> <li>- Temps de mise en ligne sur le site internet de la CCOV Durée estimée 4 jours soit 600€</li> </ul>
	<p>Financeurs et montants</p>	<p>Financements sur fonds propres de la CCOV</p>

<b>Déterminants de santé visés</b>	<p><b>Systeme de soins</b>                  Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)                  Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales)                  Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)                  Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)                  Efficacité et sécurité</p>
	<p><b>Mode de vie</b>                  Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p>
	<p><b>Conditions de vie</b>                  Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)</p>
	<p><b>Environnement social</b>                  Intégration sociale</p>
	<p><b>Contexte économique et politique</b>                  Adaptation aux besoins de la population</p>
<p><b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b></p>	Oui
<p><b>Politiques Publiques concernées</b></p>	Droit à l'information
<p><b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b></p>	Non
<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes déclarant mieux identifier ses droits en matière de santé</li> <li>- Typologie des droits identifiés</li> </ul> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes et sondages auprès du public cible.</li> </ul>

Action 7	Soutenir le maintien des permanences physiques	
<b>Typologie de l'action</b>	Action existante (adaptation, extension)	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien – Maison de Services Au Public
	<i>Personne référente</i>	Responsable MSAP
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 2 Améliorer l'accès aux droits de l'ensemble des habitants	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	Certains services sont encore présents sur le territoire notamment au sein de la Maison de Service Au Public. Il convient de maintenir ces services et le contact physique avec la population pour garantir à tous un accès au droit et à la santé. Une certaine fraction de notre population a des difficultés de mobilité et n'est pas à l'aise avec les nouvelles technologies ou le contact téléphonique. Certaines personnes sont confrontées à la barrière de la langue, ce qui rend l'utilisation du téléphone compliquée. Il faut donc veiller au maintien des permanences physiques sur notre territoire et sensibiliser les politiques au travail de plaidoyer à mener auprès de tous les partenaires sociaux et de santé (MSVS, CCAS,...) pour qu'ils maintiennent un accès physique et de proximité à leurs services.	
<b>Lien avec le PRS</b>	Sans lien avec le PRS	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	2-2 Améliorer la lisibilité des aides existantes 2-3 Renforcer les points d'accès aux droits, à l'information	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance des structures qui proposent des permanences physiques sur le territoire</li> <li>• Assurer le maintien de ces permanences physiques qui participent au renforcement de l'accès au droit commun de santé de la population</li> <li>• Veiller au bon fonctionnement et à la pérennisation de ces lieux d'accueil physiques notamment au sein de la Maison de Services Au Public</li> <li>• Sensibiliser les élus au maintien de ces permanences physiques</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Rencontre régulières des partenaires de la MSAP</b></p> <p>L'objectif est d'associer les partenaires au projet de la MSAP de la CCOV afin de les impliquer pleinement dans le projet et de les ancrer sur le territoire.</p> <p>Le travail se fera sur plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau départemental dans le cadre du réseau départemental des MSAP</li> <li>- Au niveau local par la mise en place d'un COPIL MSAP sur le territoire. Une initiative a été menée par la Sous-Préfecture en juin 2018. Les partenaires et gestionnaires de MSAP de l'arrondissement ont répondu présents et ont échangé sur la qualité de service proposée et les difficultés rencontrées dans</li> </ul>	

	<p>ces lieux d'accueil du public (lisibilité des permanences, fréquentation,...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau de chaque MSAP avec une réunion annuelle de bilan de fonctionnement, la signature d'une convention d'engagement et de partage des objectifs de la MSAP.</li> </ul> <p><b>Communiquer sur les services proposés et les permanences disponibles sur le territoire</b></p> <p>Il s'agit ici de mettre en place une communication claire et actuelle des services proposés par les partenaires et notamment la promotion des permanences physiques au sein de la MSAP. La MSAP de Neufchâteau était connue essentiellement par les habitants de la Ville de Neufchâteau. De par son caractère aujourd'hui intercommunal, il convient de faire la promotion de ce service public incontournable pour la réalisation de démarches administratives créatrices de droit.</p> <p>Cet objectif va se décliner en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des élus des communes de la CCOV par une présentation détaillée du service en Conseil Communautaire</li> <li>- Création d'une page Facebook spécialement dédiée au fonctionnement courant de la MSAP avec les actualités, des rappels sur les permanences disponibles, les actualités de la MSAP</li> <li>- Promotion du guide édité annuellement et distribué au niveau des acteurs de la santé du territoire et des communes</li> </ul> <p><b>Encourager le maintien des permanences physiques sur le territoire par une forte mobilisation des élus</b></p> <p>Par les objectifs précédents, les élus auront une bonne connaissance du service et pourront se mobiliser auprès des partenaires, de l'Etat ou d'autres collectivités pour défendre un accès équitable aux services sur les territoires éloignés des grands centres administratifs</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle : début : 2019	
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🚩 Le réseau des MSAP</li> <li>🚩 La CCOV</li> <li>🚩 Les maires</li> <li>🚩 La Préfecture</li> <li>🚩 Fond National Interopérateurs</li> <li>🚩 Le Conseil Départemental des Vosges</li> </ul>	
<b>Public visé</b>	<p>Jeunes Adultes (16 à 25 ans)</p> <p>Adultes (26 à 65 ans)</p> <p>Personnes âgées (&gt;65 ans)</p> <p><b>Professionnels*</b></p> <p>Autre (Précisez) : Elus</p>	<p><b>* Préciser si professionnels :</b></p> <p>Médical</p> <p>Paramédical</p> <p>Social</p> <p>De la prévention et de la promotion de la santé</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	Pas de budget particulier pour cette action
	Financeurs et montants	Budget de la MSAP

<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Mode de vie</b> Acquisition de comportements favorables à la santé
	<b>Conditions de vie</b> Accès aux ressources hors services de santé ( <i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i> )
	<b>Environnement social</b> Intégration sociale
	<b>Contexte économique et politique</b> Adaptation aux besoins de la population
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Oui
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Accès aux droits et à l'information Loi NOTRe créant les MSAP
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Oui
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de permanences maintenues</li> <li>- Evolution des fréquentations des permanences</li> </ul> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptage</li> </ul>

<b>Action 8</b>	<b>Faciliter l'accès à une complémentaire santé adaptée</b>
-----------------	---

Typologie de l'action	Nouvelle action	
<b>Porteur</b>	Structure :	CCAS présents sur le territoire de la Communauté de Communes
	Personne référente	Référents au sein des CCAS
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 2 Améliorer l'accès aux droits de l'ensemble des habitants Axe 3 : Améliorer l'offre de soins sur le territoire	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Une part de la population de la Communauté de Communes n'a pas accès à une complémentaire santé.</p> <p>Les mutuelles « de type solidaire » peuvent représenter une réponse adéquate pour la population étant en limite de seuil de revenus pour prétendre à l'ACS.</p> <p>Des offres de mutuelles existent actuellement et se développent notamment sur le département des Vosges.</p>	
<b>Lien avec le PRS</b>	Axe 1 : Prévention Axe 2 : Soins de Proximité Axe 4 : Parcours	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	2-3 Renforcer les points d'accès aux droits, à l'information 3-1 Améliorer l'accessibilité aux soins	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les offres disponibles sur le marché ;</li> <li>• Identifier les personnes répondant aux critères de revenus ;</li> <li>• Signature de contrats</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Constitution d'un groupe de travail</b> pour identifier les offres disponibles et analyser la qualité des offres ;</p> <p><b>Procéder à l'identification des personnes potentiellement bénéficiaires</b></p> <p><b>Mettre en œuvre une stratégie de communication</b> en s'appuyant sur le réseau de partenaires de l'action</p> <p>Mettre en place un accompagnement personnalisé des bénéficiaires.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle	Début 2019
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mutuelles « solidaires »</li> <li> Permanence d'Accès aux Soins de Santé du CHOV</li> <li> CPAM</li> <li> CAF</li> <li> MSVS</li> <li> Association œuvrant auprès de bénéficiaires de minima sociaux.</li> </ul>	
<b>Public visé</b>	Jeunes enfants (0 à 6 ans) Enfants (7 à 11 ans) Adolescents (12 à 15 ans) Jeunes Adultes (16 à 25 ans)	

Contrat Local de Santé du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien

	Adultes (26 à 65 ans) Personnes âgées (>65 ans)  Dont les revenus sont supérieurs au seuil de l'ACS.	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	Mise à disposition de temps de travail des salariés des structures porteuses et partenaires. Moyens de communication
	Financeurs et montants	A évaluer
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)	
	<b>Mode de vie</b> Acquisition de comportements favorables à la santé ( <i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i> ) Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<b>Environnement social</b> Intégration sociale	
	<b>Contexte économique et politique</b> Adaptation aux besoins de la population	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Politique régionale visant à développer les services de complémentaires santé adaptées	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> <b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats signés / nombre de personnes sensibilisées</li> </ul> <b>Méthode d'évaluation envisagée :</b> Comptage	

### Axe 3 : Améliorer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire

Actions	Objectifs spécifiques	Porteurs
<b>Action 9 :</b> Création d'une plateforme de mobilité	3.1 Améliorer l'accessibilité aux soins	Centre Communal d'Action Sociale de Neufchâteau
<b>Action 10 :</b> Mettre en place une rencontre annuelle des professionnels de santé et des structures médico-sociales	3.1 Améliorer l'accessibilité aux soins 3.2 Renforcer la collaboration territoire/hôpital 3.3 Améliorer la coordination entre professionnels	Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien
<b>Action 11 :</b> S'informer sur les nouvelles techniques médicales - Etude de faisabilité de la télémédecine sur le territoire	3.1 Améliorer l'accessibilité aux soins 3.3 Améliorer la coordination entre professionnels	Centre Communal d'Action Sociale de Neufchâteau Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien Réseau de maisons de retraites
<b>Action 12 :</b> Encourager la venue de stagiaires, internes et jeunes professionnels	3.1 Améliorer l'accessibilité aux soins 3.2 Renforcer la collaboration territoire/hôpital 3.3 Améliorer la coordination entre professionnels	Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien
<b>Action 13 :</b> Implémenter le Système d'Information LIGO	3.3 : Améliorer la coordination entre professionnels	L'Association Vosgienne des Réseaux de Santé par l'intermédiaire de la Plateforme Territoriale des Vosges

Action 9	Création d'une plateforme de mobilité	
<b>Typologie de l'action</b>	Action expérimentale	
<b>Porteur</b>	Structure :	Centre Communal d'Action Sociale de Neufchâteau
	Personne référente	Direction CCAS de Neufchâteau
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 3 : Améliorer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	Les enquêtes et questionnaires réalisés préalablement à la rédaction du Contrat Local de Santé ont montré que la population de la Communauté de Communes de l'ouest Vosgien rencontre des problèmes d'accessibilité aux soins dus en partie aux problèmes liés à la mobilité.	
<b>Lien avec le PRS</b>	Sans lien avec le PRS	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	1.2 Renforcer l'accessibilité de l'offre à destination des personnes âgées 3.1 Améliorer l'accessibilité aux soins	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic présentant l'existant en matière de transport sur le territoire du C.L.S.</li> <li>• Etablir une liste des initiatives existant sur d'autres territoires et étudier leur adaptabilité au territoire du C.L.S.</li> <li>• Définir une ou plusieurs stratégies d'actions à expérimenter sur le territoire au regard du diagnostic établi.</li> <li>• Mettre en œuvre concrètement la stratégie et les outils nécessaires à son déploiement.</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>Via un partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges et la Région Grand Est, un diagnostic de l'existant en matière de mobilité sur le territoire sera établi.</p> <p>Via un partenariat élargi, notamment avec l'association Citoyen et Territoires, un panel de solutions innovantes déjà en place sera établi et une étude sera mise en œuvre pour étudier l'adaptabilité des solutions trouvées à la situation du territoire concerné par le CLS.</p> <p>Mise en œuvre concrète de la ou des solutions adaptée(s) au territoire.</p> <p>Un groupe de réflexion sera mis en place pour valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🚦 une ou des solutions à mettre en œuvre ;</li> <li>🚦 les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de ces moyens de mobilité sur le territoire.</li> </ul>	
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle      Début : 2019	
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🚦 Collectivités organisatrices de transport</li> <li>🚦 CHOV</li> <li>🚦 Secteur associatif et collectivités intervenant sur le territoire concerné par le C.L.S.</li> <li>🚦 Bureau d'études spécialisé sur les questions de mobilité</li> </ul>	

Contrat Local de Santé du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien

<b>Public visé</b>	Jeunes Adultes (16 à 25 ans) Adultes (26 à 65 ans) Personnes âgées (>65 ans)	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	En attente de devis des prestataires pour réaliser l'étude de faisabilité
	Financeurs et montants	A définir
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Personnel du CCAS et de la MSAP
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)	
	<b>Mode de vie</b> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<b>Conditions de vie</b> Accès aux ressources hors services de santé ( <i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i> )	
	<b>Environnement social</b> Intégration sociale Empowerment ( <i>participation des habitants</i> )	
	<b>Contexte économique et politique</b> Adaptation aux besoins de la population	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Accès aux soins de santé	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Oui  Mobilisation de la population dans la phase diagnostic via un questionnaire. A terme mobilisation probable des citoyens comme chauffeurs bénévoles.	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p>	

	<p>Réalisation du dossier de demande de subvention pour mettre en œuvre la solution de mobilité retenue dans les délais escomptés conformément au cahier des charges transmis au bureau d'études.</p> <p><b>Indicateur d'impact ou d'utilité :</b></p> <p>Si un mode de transport est mis en place suite à l'étude alors les indicateurs suivants pourront être retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✚ Nature des déplacements (RDV médicaux, famille, loisirs,...) ;</li><li>✚ Evolution de l'utilisation de ce moyen de transport par les publics ciblés.</li></ul>
--	--

<b>Action 10</b>	<b>Mettre en place des rencontres des professionnels de santé et des structures médico-sociales</b>
------------------	---

<b>Typologie de l'action</b>	Action existante	
<b>Porteur</b>	Structure :	CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN
	Personne référente	Directeur (trice) ESMS du CHOVI
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Améliorer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Le territoire de l'Ouest Vosgien dispose de structures de santé intéressantes pour un territoire rural. L'implantation historique du CHOVI est une aubaine pour les professionnels de santé du premier recours et pour la population.</p> <p>Lors des réunions de travail du CLS, il a été souligné que trop de frontières existent entre l'hôpital et le territoire avec une incidence sur le parcours de soins des patients : peu de relation entre les médecins de ville et les praticiens hospitaliers, médecins spécialistes du CHOVI non présentés à leurs confrères, spécialités des uns et des autres non connues, services du CHOVI non connus (services de santé, technologies présentes, urgences sollicitées sur des soins de premier recours, ...). Il existe également des initiatives portées par les professionnels libéraux ou les structures médico-sociales qui ne sont portées à la connaissance du CHOVI.</p>	
<b>Lien avec le PRS</b>	<p>Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 02.0 - Promouvoir et accompagner la mise en œuvre des protocoles de coopération dans le champ ambulatoire</p> <p>Axe 4 : Parcours Organisation de l'offre</p>	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<p>3.1 Améliorer l'accessibilité aux soins</p> <p>3.2 Renforcer la collaboration territoire/hôpital</p> <p>3.3 Améliorer la coordination entre professionnels</p>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un temps d'échange et d'information annuel à destination de l'activité libérale</li> <li>• Mettre en place un temps d'échange et d'information annuel à destination des structures sanitaires et médico-sociales pour mener une réflexion sur l'accès aux soins des personnes fragiles</li> <li>• Constituer un réseau territoire/hôpital</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p><b>Organisation d'une rencontre annuelle du territoire de l'Ouest Vosgien notamment de la CCOV, entre les médecins libéraux, y compris les spécialistes et le corps médical du centre hospitalier de l'Ouest Vosgien pour rester à l'écoute des besoins du terrain tout en apportant l'information en matière d'innovation médicale (formation et information) :</b></p>	

Contrat Local de Santé du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déroulement du colloque : prévoir un temps d'échange avec la salle et un temps d'échange entre professionnels après la séance d'information/formation</li> </ul> <p><b>Organisation de rencontres annuelles du territoire de l'Ouest Vosgien notamment de la CCOV, entre les médecins libéraux, y compris les spécialistes et le corps médical du centre hospitalier de l'Ouest Vosgien pour rester à l'écoute des besoins du terrain tout en apportant l'information en matière d'innovation médicale (formation et information) :</b></p> <p><b>Constitution d'un réseau territoire - Hôpital</b> destiné à mener une réflexion territoriale pour optimiser l'accès aux soins.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle : déjà en cours	
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Agence Régionale de Santé</li> <li> Conseil Départemental des Vosges dans le cadre du plan santé Vosges</li> <li> Représentants des professionnels de santé : Médecins libéraux et professionnels de santé (kinésithérapeutes, IDEL, ergothérapeutes, pharmaciens)</li> <li> Les gestionnaires des structures sociales et médico-sociales du territoire de l'Ouest Vosgien.</li> </ul>	
<b>Public visé</b>	Autre (Précisez) : Elus	<b>professionnels :</b> Médical Paramédical Social De la prévention et de la promotion de la santé
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	Budget de l'action (2000 à 3000 euros par an) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'organisation et de coordination</li> <li>- Frais de location de salle</li> <li>- Frais de réception</li> </ul>
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)	
	<b>Mode de vie</b> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<b>Contexte économique et politique</b> Adaptation aux besoins de la population La santé dans les politiques ( <i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i> )	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Oui	

<p><b>Politiques Publiques concernées</b></p>	<p>Accès aux soins pour tous</p>
<p><b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b></p>	<p>Non</p>
<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Typologie des liens effectifs créés entre les professionnels</li> <li>- Nature des bénéfices ressentis par les professionnels de santé</li> </ul> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions effectives</li> </ul>

<b>Action 11</b>	<b>S'informer sur les nouvelles techniques médicales déploiement de la télémédecine sur le territoire</b>
------------------	---

Typologie de l'action	Nouvelle action	
<b>Porteur</b>	Structure :	Centre Communal d'Action Sociale de Neufchâteau Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien ESMS PA et PH MSP du Territoire
	Personne référente	Responsables désignés en interne par les structures
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 3 : Améliorer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	Les enquêtes et questionnaires réalisés préalablement à la rédaction du Contrat Local de Santé ont montré que la population de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien rencontre des problèmes d'accessibilité aux soins dus en partie aux problèmes liés à la mobilité ; la télémédecine pouvant apporter une réponse pertinente à cette problématique.	
<b>Lien avec le PRS</b>	Axe 7 : Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé Objectif 2 : renforcer l'offre de télémédecine tout en la rendant lisible, accessible et intégrée dans les pratiques médicales	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	3.1 Améliorer l'accessibilité aux soins 3.3 Améliorer la coordination entre professionnels	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les pathologies éligibles à la télémédecine au regard des actions similaires déjà existantes en France.</li> <li>• Répertorier les actions existantes sur le territoire.</li> <li>• Mener une action coordonnée avec ces structures pour les différentes formes de télémédecine en direction des généralistes et des spécialistes.</li> <li>• Répondre aux impératifs de confidentialité.</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<p>Etape 1 – Identification des pathologies éligibles à la télémédecine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une liste des pathologies par recherche documentaire, entretien avec des spécialistes et visites de terrain auprès de structures pratiquant déjà la télémédecine ou engagées vers son application.</li> <li>- Intégrer le groupe télémédecine départemental</li> </ul> <p>Etape 2 – Identification des actions existantes sur le territoire</p> <p>Etape 3 – Réunion(s) de concertation</p> <p>Mise en place de réunions de concertation avec les partenaires locaux (CHOV, Maisons de retraite, Maisons de Santé,...)</p> <p>Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude et concertation sur les freins et avantages de la télémédecine et de son application sur le territoire</li> </ul>	

Contrat Local de Santé du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude des principes de déontologie et des systèmes techniques de sécurisation des données adaptés à la télémédecine et les faire respecter par les professionnels.</li> </ul> <p>Etape 4 – Elaboration d'un document de synthèse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation de recommandations sur un éventuel développement de dispositif de télémédecine sur le territoire</li> </ul> <p>Etape 5 – Mise en œuvre du dispositif de télémédecine sur le territoire incluant les généralistes, les spécialistes, les structures hospitalières.</p>	
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle : Début : 2019	
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maisons de Santé,</li> <li>PTA ;</li> <li>Maisons de Retraite ;</li> <li>Professionnels de santé,</li> <li>L'Ordre des médecins ;</li> <li>Représentant(s) locaux de l'Union Régionale des professionnels de Santé (URPS) de Lorraine ;</li> <li>l'Agence Régionale de Santé (ARS),</li> <li>l'Assurance Maladie,</li> <li>Maître d'ouvrage de l'espace numérique ;</li> <li>Conseil Départemental des Vosges (animateur santé).</li> </ul>	
<b>Public visé</b>	Adultes (26 à 65 ans) Personnes âgées (>65 ans) <b>Professionnels*</b>	<b>* Préciser si professionnels :</b> Médical Paramédical
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	A définir
	Financeurs et montants	A définir
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Personnel des partenaires
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)	
	<b>Mode de vie</b> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<b>Contexte économique et politique</b> Adaptation aux besoins de la population	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Stratégie nationale de santé et « Ma santé 2022 : Mesure 13 »	

<p><b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b></p>	<p>Non</p>
<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> <li>- Mise en place du dispositif</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b> Ces indicateurs seront renseignés sous réserve de la mise en œuvre du dispositif ; par exemple le nombre de consultations.</p> <p><b>Indicateur d'impact ou d'utilité :</b> Nombre de consultations</p> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b> Suivi quantitatif en nombre de consultations.</p>

<b>Action 12</b>	<b>Encourager la venue de stagiaires, internes et jeunes professionnels</b>
------------------	---

<b>Typologie de l'action</b>	Action expérimentale    Action Innovante Action existante	
<b>Porteur</b>	<i>Structure :</i>	CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN – COMMUNAUTE DE COMMUNES
	<i>Personne référente</i>	Directeur (trice) ESMS du CHOV Responsable CCOV
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 3 : Améliorer l'offre de soins sur le territoire	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre de soins ambulatoire en déclin (médecine générale,...) : près de 50% des médecins ont plus de 50 ans, faible attrait de l'activité libérale et de la zone rurale, des secteurs en tension avec un report sur les urgences du CHOV</li> <li>- Offre de soins hospitalière fragile (difficulté à recruter des médecins généralistes et spécialistes)</li> <li>- Vieillesse de la population et populations fragilisées (prévalence des maladies chroniques et besoin de soins accrus)</li> </ul> <p>L'accueil de stagiaires et de nouveaux professionnels constitue un levier pour répondre aux problématiques de démographie des professionnels de santé. Le CHOV accueille régulièrement des internes et des stagiaires. Certains médecins de ville sont également maîtres de stage. L'enjeu est de créer un environnement favorable à cette première expérience sur le territoire (journée d'accueil avec présentation du territoire, travail sur le logement, accompagnement personnalisé, augmentation du nombre de maître de stage et montée en compétence, journées d'accueil, ...).</p> <p>Cette action s'inscrit également dans le cadre du plan santé Vosges : axe 1 : attractivité du territoire</p>	
<b>Lien avec le PRS</b>	<p>Axe 2 : Soins de Proximité</p> <p>Objectif 1 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation</p>	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<p>3.1 Améliorer l'accessibilité aux soins</p> <p>3.2 Renforcer la collaboration territoire/hôpital</p> <p>3.3 Améliorer la coordination entre professionnels</p>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution d'un groupe de travail « accueil des stagiaires, internes et nouveaux professionnels »</li> <li>• Organiser des réunions d'accueil des stagiaires, internes et nouveaux professionnels (2 sessions par an) communes aux stagiaires et nouveaux professionnels de santé accueillis sur le territoire</li> <li>• Recourir à la cellule du recrutement du CHOV et test des candidats</li> <li>• Former et sensibiliser des maîtres de stage sur le territoire</li> </ul>	
<b>Etapas de mise en œuvre – Description</b>	<b>Constitution d'un groupe de travail « accueil des stagiaires, internes et nouveaux professionnels »</b>	

	<p>Mettre en place un groupe de travail pour travailler sur les conditions d'accueil des stagiaires, internes et nouveaux professionnels (CHOV, CCOV, CONSEIL DEPARTEMENTAL, ARS, PASSERELLE FACULTE DE MEDECINE, ORDRE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Création d'outils de communication communs pour promotion du territoire</li> <li>○ Création de « PASS territoire » (tarifs préférentiels pour l'accès à certains services notamment le logement)</li> <li>○ Réflexion sur les actions innovantes à développer et mise en œuvre de ces actions.</li> </ul> <p><b>Organiser des réunions d'accueil des stagiaires, internes et nouveaux professionnels</b> (2 sessions par an)</p> <p>Ces journées d'accueil existent au niveau du CHOV. Elles ont pour objet de présenter les services du CHOV et les conditions d'accueil des stagiaires au sein du CHOV. L'objectif est d'ouvrir ces réunions aux stagiaires et nouveaux professionnels du territoire dans sa globalité (hôpital et médecine de ville). Il est aussi de profiter de ces journées d'accueil pour promouvoir le territoire et les aides à l'installation (accompagnement personnalisé : lien avec le dispositif « PASSERELLE » de la faculté de médecine de Nancy et avec les animateurs santé départementaux, présentation des lieux d'exercice : CHOV, MSAP du territoire et de leurs projets de soins.</p> <p>Ces réunions seront complétées par la MSA, à travers son programme « Exercice en campagne », qui assurera la co-animation et la mise à disposition d'outils d'animations et de co-financement (via le FNPEISA).</p> <p><b>Recourir à la cellule de recrutement du CHOV</b></p> <p>Par une convention de partenariat avec le CHOV pour la prise en charge des frais financiers. Il est possible d'avoir recours à la cellule de recrutement du CHOV pour diffusion des offres, choix d'un cabinet de recrutement et période de « test » des candidats de 5 à 15 jours, notamment pour des professionnels non formés en France.</p> <p><b>Former et sensibiliser des maîtres de stage sur le territoire</b></p> <p>L'objectif est d'encourager le partage d'expérience des maîtres de stage pour promouvoir l'accueil des stagiaires et démontrer l'intérêt de recourir à des stagiaires. Il s'agit de relayer au niveau local par le biais de brochures, réunions, rencontres individuelles, les informations relatives aux modalités d'accueil de stagiaires par le biais du dispositif Passerelle et l'animateur santé du Département.</p>
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle : Début : 2019
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Agence Régionale de Santé</li> <li> Conseil Départemental dans le cadre du Schéma départemental de santé</li> <li> Région Grand Est</li> <li> Mutualité Sociale Agricole de Lorraine</li> <li> Faculté de médecine</li> <li> CCOV</li> </ul>

	 Les ordres	
<b>Public visé</b>	<b>Professionnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médical</li> <li>- Paramédical</li> <li>- Autres : stagiaires du médical et du paramédical</li> </ul>	
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	
<b>Financement</b>	Budget global prévisionnel	Budget de l'action 1000 euros par session) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'organisation et de coordination</li> <li>- Eventuels frais de réception</li> </ul>
	Financeurs et montants	CCOV : développement des « PASS territoire » MSA : FNPEISA
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Mise à disposition de salle par la CCOV
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)	
	<b>Contexte économique et politique</b> Adaptation aux besoins de la population La santé dans les politiques	
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Oui	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Accessibilité aux soins, réduction des inégalités de santé	
<b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b>	Non	
<b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b>	<b>Indicateurs de processus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> <b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de l'offre médicale et paramédicale proposée sur le territoire entre N et N+1;</li> <li>- Typologie des évolutions constatées (nombre, répartition géographique, profil...)</li> </ul>	

Action 13	Implémenter le Système d'Information LIGO	
<b>Typologie de l'action</b>	Action Innovante	
<b>Porteur</b>	Structure :	L'Association Vosgienne des Réseaux de Santé par l'intermédiaire de la Plateforme Territoriale des Vosges
	Personne référente	Responsable de l'AVRS
<b>Axe stratégique du CLS</b>	Axe 3 : Améliorer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire	
<b>Contexte et enjeux locaux</b>	<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire rural</li> <li>- Démographie médicale en diminution</li> <li>- Vieillesse de la population</li> <li>- Volonté et dynamisme des acteurs du médico-sociaux et sociales</li> <li>- Manque de sécurité dans le partage des informations.</li> </ul> <p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décloisonnement des structures sanitaires, sociales et médico-sociales</li> <li>- Echange des informations médicales entre les professionnels de santé</li> <li>- Partage des informations dans un espace sécurisé</li> <li>- Articulation entre la médecine de 1<sup>er</sup> recours et l'hôpital</li> <li>- Maintien à domicile des personnes</li> <li>- Réduction des interruptions de parcours</li> </ul>	
<b>Lien avec le PRS</b>	<p>Axe 4 : Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours</p> <p>Axe 6 : Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficacité des soins (6.1 et 6.7)</p> <p>Axe 7 : Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de soins</p> <p>Objectif 2 : Définir précisément les services offerts dans un espace numérique de coordination, et les mettre en œuvre à l'échelle de la région</p>	
<b>Objectif général</b>	Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire de la CCOV	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<p>3.2 Renforcer la collaboration CCOV / Commune et Hôpital</p> <p>3.3 Améliorer la coordination entre professionnels</p>	
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le pilotage stratégique</li> <li>• Intégrer les services socles</li> <li>• Intégrer les services de coordination</li> <li>• Intégrer les services numériques en mobilité</li> </ul>	
<b>Etapes de mise en œuvre – Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le pilotage stratégique <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Animation du pilotage stratégique</li> <li>✓ Conception du plan d'accompagnement</li> <li>✓ Conduite du changement stratégique et communication</li> </ul> </li> <li>• Intégrer les services socles <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadrage</li> <li>✓ Intégration des services régionaux</li> </ul> </li> <li>• Intégrer les services de coordination</li> </ul>	

Contrat Local de Santé du territoire de la CC de l'Ouest Vosgien

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadrage</li> <li>✓ Développement et mise en œuvre des services</li> <li>✓ Déploiements des services sur le 1<sup>er</sup> recours</li> </ul>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etude du déploiement en services hospitaliers</li> <li>✓ Evaluation des usages</li> <li>• Intégrer les services numériques en mobilité             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cadrage</li> <li>✓ Développement et mise en œuvre des solutions mobiles</li> <li>✓ Déploiements des services auprès des acteurs</li> <li>✓ Evaluation des usages</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Durée de l'action</b>	Pluriannuelle : 2019 - 2021				
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>🚦 Le Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien (sous réserve d'une convention cadre avec l'AVRS)</li> <li>🚦 Les services d'aide à domicile : Adavie, ASSITIS, ADMR</li> <li>🚦 Le SSIAD UTML</li> <li>🚦 Les services sociaux : ADALI ; CCAS ; ...</li> <li>🚦 Conseil Départemental des Vosges (MAIA)</li> <li>🚦 MSP hors territoire (pilote) : Vicherey</li> </ul>				
<b>Public visé</b>	<p><b>Professionnels</b></p> <p>Médecins généralistes          Médecins hospitaliers          Paramédicaux : infirmières...          Professionnels du social : Assistante sociale, éducateurs          Auxiliaires de vie</p>				
<b>Territoire d'intervention</b>	Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien				
<b>Financement</b>	<table border="1"> <tr> <td>Budget global prévisionnel</td> <td>Le coût du projet s'intègre dans la stratégie régionale pour le Numérique en Santé et l'appel à projet Système Numérique d'appui à la Coordination</td> </tr> <tr> <td>Financeurs et montants</td> <td>DGOS/ARS-GE</td> </tr> </table>	Budget global prévisionnel	Le coût du projet s'intègre dans la stratégie régionale pour le Numérique en Santé et l'appel à projet Système Numérique d'appui à la Coordination	Financeurs et montants	DGOS/ARS-GE
	Budget global prévisionnel	Le coût du projet s'intègre dans la stratégie régionale pour le Numérique en Santé et l'appel à projet Système Numérique d'appui à la Coordination			
Financeurs et montants	DGOS/ARS-GE				
<b>Déterminants de santé visés</b>	<p><b>Système de soins</b>          Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)          Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)</p> <p><b>Contexte économique et politique</b>          Adaptation aux besoins de la population          La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p>				
<b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b>	Oui				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Stratégie nationale de santé          Stratégie de transformation du système de Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation territoriale</li> <li>- Système numérique</li> <li>- Qualité des soins</li> </ul>				

<p><b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b></p>	<p>Non</p>
<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes touchées</li> <li>- Typologie du public</li> <li>- Profil du public</li> <li>- Niveau de satisfaction</li> <li>- Nombre et typologie des partenaires impliqués</li> <li>- Budget réalisé / prévu</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des professionnels utilisateurs déclarant une meilleure coordination entre professionnels suite à l'utilisation du système LIGO</li> <li>- Nature des bénéfices ressentis par les professionnels concernés</li> </ul> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondage auprès des professionnels impliqués</li> </ul>